

Etablissement : de référence
surface/élève en m ² <input type="text"/>

ANNEXE I

	Barème	Nombre d'élèves	Surface en m2	Total
Enseignement général				
pour tous les élèves	17,55 €	0		€
complément CPGE littéraire	14,92 €	0		- €
complément CPGE scientifique	44,96 €	0		- €
Total				- €
Viabilisation				
surface bâtie	5,61 €		0	- €
pondération surface/élève	0,82 €		0	- €
Total				- €
Entretien				
sous contrat de maintenance	Forfait			- €
surface bâtie	3,82 €		0	- €
pondération surface/élève	0,48 €		0	- €
espaces verts	1,57 €		0	- €
Total				- €
Charges générales				
par élève enseigné	41,25 €	0		- €
EPS avec location extérieure	- €	0		- €
Total				- €
Enseignement technique				
Pré-bac secteur tertiaire	52,39 €	0		- €
hôtellerie	261,96 €	0		- €
secteur industriel	70,71 €	0		- €
secteur industriel 2	125,74 €	0		- €
secteur industriel 3	157,18 €	0		- €
agricole ou maritime	719,79 €	0		- €
Post-bac secteur tertiaire	78,59 €	0		- €
hôtellerie	628,71 €	0		- €
secteur industriel	172,85 €	0		- €
secteur industriel 2	235,77 €	0		- €
secteur industriel 3	267,15 €	0		- €
agricole ou maritime	930,34 €	0		- €
Total				- €
Viabilisation-entretien p	184,62			- €
Cotisation EMATT				-610 €
Total dotation 2017				- €
<i>Rappel dotation 2016</i>				- €

NOTICE EXPLICATIVE de la GRILLE de CALCUL

a) Les dépenses d'enseignement

Le barème prévoit un taux par élève de l'enseignement général pré-bac et un taux spécifique complémentaire par élève des classes préparatoires aux grandes écoles, différencié selon la branche : littéraire ou scientifique. Un taux complémentaire par élève est appliqué au titre de l'enseignement professionnel ou technique pré-bac et post-bac, secteurs agricole et maritime compris. Il se décline en fonction de cinq familles dont les coûts sont sensiblement différents. Les niveaux sont inspirés de ce qui se pratique dans d'autres collectivités, en intégrant un surcoût lié à l'insularité.

De plus, des simulations ont démontré un effet de seuil défavorable aux établissements de moins de 200 élèves. Afin de le gommer, un effectif minimal théorique de 200 élèves est mis en place au profit de ces derniers.

b) Les dépenses de viabilisation

Le taux retenu au barème découle de l'analyse des comptes financiers et correspond au taux moyen observé dans les EPLE ayant eux-mêmes des caractéristiques immobilières moyennes. Il est pondéré par un coefficient de 0.20 pour tenir compte de la part financée par les versements des services spéciaux, principalement l'hébergement.

Ce taux s'applique aux surfaces pédagogiques, aux surfaces des logements de fonction et à celles des locaux de bureaux. Les zones affectées à l'hébergement (réfectoire, cuisine, chambres d'internat....) sont exclues puisque la Collectivité de Corse ne doit pas financer les dépenses de viabilisation de ce service, à la charge et des familles.

Le calcul du taux a été réalisé en supprimant les cas extrêmes, notamment les établissements ayant des effectifs très inférieurs à leur capacité d'accueil. De plus, il a été constaté, comme dans d'autres académies, un écart de charges au détriment de cette catégorie d'établissement.

C'est pourquoi, les établissements ayant des capacités d'accueil très supérieures à leurs effectifs bénéficieront d'un complément de dotation.

c) Les dépenses d'entretien

Il convient de distinguer celles résultant de contrats obligatoires incompressibles de celles concernant les dépenses d'entretien locatif.

Les premières seront financées par une dotation forfaitaire proportionnelle aux effectifs et découpée en cinq tranches. Les montants ont été calculés par comparaison avec ceux observés dans d'autres régions, en y affectant un coefficient de 1.3 pour tenir compte de l'insularité.

Les cinq tranches sont ainsi définies :

- de 0 à 200 élèves	:	3 408.60 €
- de 201 à 400 élèves	:	4 399.20 €
- de 401 à 600 élèves	:	5 389.80 €
- de 601 à 800 élèves	:	6 142.50 €
- au delà de 800 élèves	:	7 670.00 €

Les secondes seront financées à l'aide de deux barèmes distincts appliqués l'un aux surfaces bâties et l'autre aux espaces verts.

Les dotations forfaitaires attachées aux contrats obligatoires étant proportionnelles au nombre d'élèves, les EPLE disposant d'effectifs très inférieurs aux capacités d'accueil sont là encore pénalisés.

Aussi, comme pour la viabilisation, ils bénéficieront d'un complément de dotation.

d) Les autres charges générales

Ce type de dépense (assurances, transports, postes et télécommunications, locations...) est directement proportionnel aux effectifs. C'est pourquoi il est pris en compte par un taux/élève, dans lequel les coûts des technologies modernes de l'information et de la communication ont été intégrés.

Par ailleurs, ce chapitre présente également l'évaluation des moyens nécessaires au financement de l'EPS à l'extérieur des établissements.

Un taux maximum de 33,30 €/élève a été prévu pour la location d'installations et pour les transports. Un coefficient permettra de le moduler en fonction d'une part, des installations sportives disponibles intra-muros et d'autre part, de la distance maximale à parcourir pour se rendre sur une installation extérieure. Il se décompose ainsi :

- location piscine	:	0.3
- et/ou location gymnase	:	0.2
- et/ou location stade	:	0.1

et distance de transport :

- inférieure à 10 km	:	0.2
- ou, comprise entre 10 et 25 kms	:	0.3
- ou, supérieure à 25 kms	:	0.4

Etablissements	Dotation théorique 2021	Dotation théorique 2020	FDR au 31/12/2019	Proposition prélevement 2020 pour constitution fonds de	Dotation effective 2020	Dotation Effective 2021
Collège Fesch	125 220 €	129 257 €	79 993,94 €	6261	122 794 €	118 959 €
Collège Arthur GIOVONI	171 012 €	173 821 €	137 395,31 €	12826	160 785 €	158 186 €
Collège Laetitia Bonaparte	160 525 €	149 948 €	62 896,36 €	0	142 450 €	160 525 €
Collège Padules	0 €	0 €				0 €
Collège Stiletto	144 831 €	146 110 €	260 426,76 €	21725	146 110 €	123 107 €
Collège Bonifacio	55 529 €	53 564 €	34 083,22 €	0	53 564 €	55 529 €
Collège J. de Rocca Serra	33 060 €	33 345 €	19 846,75 €	0	33 345 €	33 060 €
Collège de Porticcio	64 547 €	65 335 €	102 176,08 €	9682	58 801 €	54 865 €
Collège de Porto-Vecchio 1	129 459 €	126 079 €	57 118,00 €	0	126 079 €	129 459 €
Collège de Porto-Vecchio 2	125 004 €	123 601 €	69 152,45 €	6250	123 601 €	118 754 €
Collège Jean Nicoli	52 971 €	52 068 €	41 794,27 €	3973	49 464 €	48 998 €
Collège de Pétreto	23 658 €	23 942 €			23 942 €	23 658 €
Collège Santa Maria Siché	29 306 €	29 448 €	40 422,87 €	0	29 448 €	29 306 €
Collège de Baleone	132 147 €	132 383 €	164 202,66 €	13215	119 145 €	118 932 €
Collège Clémenceau	53 955 €	54 665 €	43 719,47 €	0	54 665 €	53 955 €
Collège Camille Borossi	32 148 €	32 600 €	7 240,04 €	0	32 600 €	32 148 €
Collège Giraud	165 505 €	160 618 €	46 643,48 €	0	160 618 €	165 505 €
Collège Montesoro	146 002 €	148 428 €	51 629,41 €	0	148 428 €	146 002 €
Collège Saint Joseph	83 805 €	83 126 €	30 405,50 €	0	83 126 €	83 805 €
Collège Simon Vinciguerra	140 686 €	140 610 €	72 797,61 €	7034	133 580 €	133 652 €
Collège Biguglia	137 803 €	136 535 €	35 984,31 €	0	136 535 €	137 803 €
Collège JF Orabona	87 542 €	86 253 €	82 190,95 €	8754	79 784 €	78 788 €
Collège Ph. Pescetti	79 777 €	80 427 €	123 683,05 €	0	80 427 €	79 777 €
Collège Pascal Paoli-corte	92 037 €	90 276 €	45 472,81 €	4602	90 276 €	87 435 €
Collège Pascal Paoli - IR	81 491 €	81 058 €	82 042,28 €	8149	72 952 €	73 342 €
Collège de Lucciana	122 906 €	119 519 €	87 308,38 €	9218	113 543 €	113 688 €
Collège du Cap	43 236 €	42 590 €	9 014,10 €	0	42 590 €	43 236 €
Collège de Moltifao	25 400 €	25 077 €	34 160,46 €	0	25 077 €	25 400 €
Collège de la Casinca	104 124 €	104 140 €	14 289,33 €	0	104 140 €	104 124 €
Collège du Fiumorbo	124 421 €	124 931 €	86 259,37 €	6221	118 685 €	118 200 €
Collège de Saint Florent	50 525 €	49 460 €	57 101,70 €	0	49 460 €	50 525 €
EREA	103 829 €	103 418 €	95 453,57 €	10383	93 076 €	93 446 €
Lycée Fesch	125 295 €	129 842 €	87 740,73 €	6265	123 350 €	119 030 €
Lycée Laetitia Bonaparte	334 595 €	332 537 €	486 393,77 €	50189	282 657 €	284 406 €
Lycée de Porto Vecchio	164 725 €	166 789 €	103 355,61 €	8236	158 450 €	156 489 €
Lycée Clémenceau	74 391 €	75 216 €	15 855,42 €	0	75 216 €	74 391 €
LP Finosello	185 591 €	185 014 €	68 134,60 €	0	235 014 €	235 591 €
LP Jules Antonini	198 565 €	200 926 €	129 858,75 €	9928	230 926 €	218 637 €
Lycée Giocante de Casabianca	259 090 €	263 533 €	96 610,18 €	0	263 533 €	259 090 €
LP Scamaroni	468 923 €	471 205 €	138 166,95 €	0	471 205 €	468 923 €
Lycée Pascal Paoli	120 501 €	116 254 €	277 135,25 €	24100	93 003 €	96 401 €
Lycée de Balagne	133 842 €	136 450 €	129 595,98 €	13384	122 805 €	120 458 €
Lycée de la Plaine	151 521 €	151 847 €	90 862,52 €	7576	151 847 €	143 945 €
LT Vincensini	387 150 €	382 979 €	138 457,57 €	0	344 681 €	387 150 €
LP Jean Nicoli	137 211 €	133 576 €	48 394,75 €	0	133 576 €	137 211 €
Sous-total A	5 663 860 €	5 648 801 €	3 885 466,57 €	247 972 €	5 495 353 €	5 495 888 €
Lycée agricole EPLEFPA SARTENE	164 947 €	158 802 €	183 942,00 €	16 495 €	171 892 €	173 453 €
LP agricole BORGIO	149 260 €	152 682 €	141 562,03 €	11 194 €	166 231 €	163 065 €
Lycée Maritime J. Faggianelli	153 525 €	155 101 €	352 091,72 €	38 381 €	116 326 €	115 144 €
Sous-total B	467 732 €	466 585 €	677 595,75 €	66 071 €	454 449 €	451 662 €
Sous-total A + B	6 131 592 €	6 115 386 €	4 563 062,32 €	314 042 €	5 949 802 €	5 947 550 €
Indicateurs	Rapport FDR 2019 / Dotation théorique 2021			75%		
	Augmentation Dotation effective			-0,04%		
	Augmentation Dotation théorique			0,27%		